

**Extrait du registre des délibérations  
Conseil Communautaire du 28 février 2023 à 19 h à Marciac  
(salle des fêtes de Marciac)**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 22 février 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

**Conseillers communautaires titulaires présents :** Patrick Larribat, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Géraldine Pery, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Nicole Pion, Romain Duport, Sandrine Blanchet, Jérôme Ganiot, Yahel Lumbroso, Muriel Devilloni, Marie-Martine Adler, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Claude Barbe, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

**Conseillers communautaires suppléants présents (avec voix délibérative) :** Patricia Pascal, Julien Tollis

**Conseillers communautaires titulaires absents :** Gérard Castet (donne pouvoir à Jean-Paul Forment), Monique Persillon (donne pouvoir à Chantal Dubor), Pierre Barnadas (donne pouvoir à Jean-Luc Meillon), Corine Barrère (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Patricia Pascal), Michel Lille (décédé), Raymond Quereilhac (donne pouvoir à Patrick Fitan), Régis Soubabère, Alain Bertin (donne pouvoir à Maryse Abadie), Franck Arnoux, Carole Arroyo (donne pouvoir à Nicole Pion),

**Nombre de membres en exercice :** 47

**Nombre de membres présents :** 38 (46 voix)

**Secrétaire de séance :** Dominique Dumont

**Vote :** Unanimité

**Code :** 20230228/04/7.1

**Objet : Admission en non-valeur – Budget SPANC**

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 12 décembre 2022,

Madame la Responsable du SGC de Mirande a transmis plusieurs dossiers pour des admissions en non-valeurs.

Ces créances portent sur des produits communautaires dont elle n'a pas pu effectuer le recouvrement en raison de l'insolvabilité du débiteur ou de décès sans héritiers ou de liquidation judiciaire dont le créancier est chirographaire (dont le règlement de la créance est distribué au « marc le franc »),

Les admissions en non-valeurs, telles que présentées aux élus communautaires, sont les suivantes :

Désignation du redevable	Budget SPANC Montant
Liste du 7 avril 2022	854,37 €
Liste du 20 avril 2022	141,24 €
Liste 5418240112	48,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 043,61 €</b>

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de statuer favorablement sur l'admission en non-valeur desdites dettes,
- d'autoriser le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.  
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Dominique Dumont



Le Président,  
Jean-Louis GUILHAUMON

